



**BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE
des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises
ANNÉE 2022**

STRUCTURE PORTEUSE :

AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE	2
1.1	PRESENTATION	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
1.3	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE	4
2	L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE	4
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	4
2.2	LE BUREAU DE LA CLE	5
2.3	LA CELLULE ANIMATION	5
3	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	7
3.1	SITE INTERNET DU SAGE	7
3.2	Le film sur le SAGE	7
3.3	Production de documents de communication	8
4	BILAN FINANCIER.....	8
5	BILAN ET PERSPECTIVES 2023	9

1 LE CONTEXTE

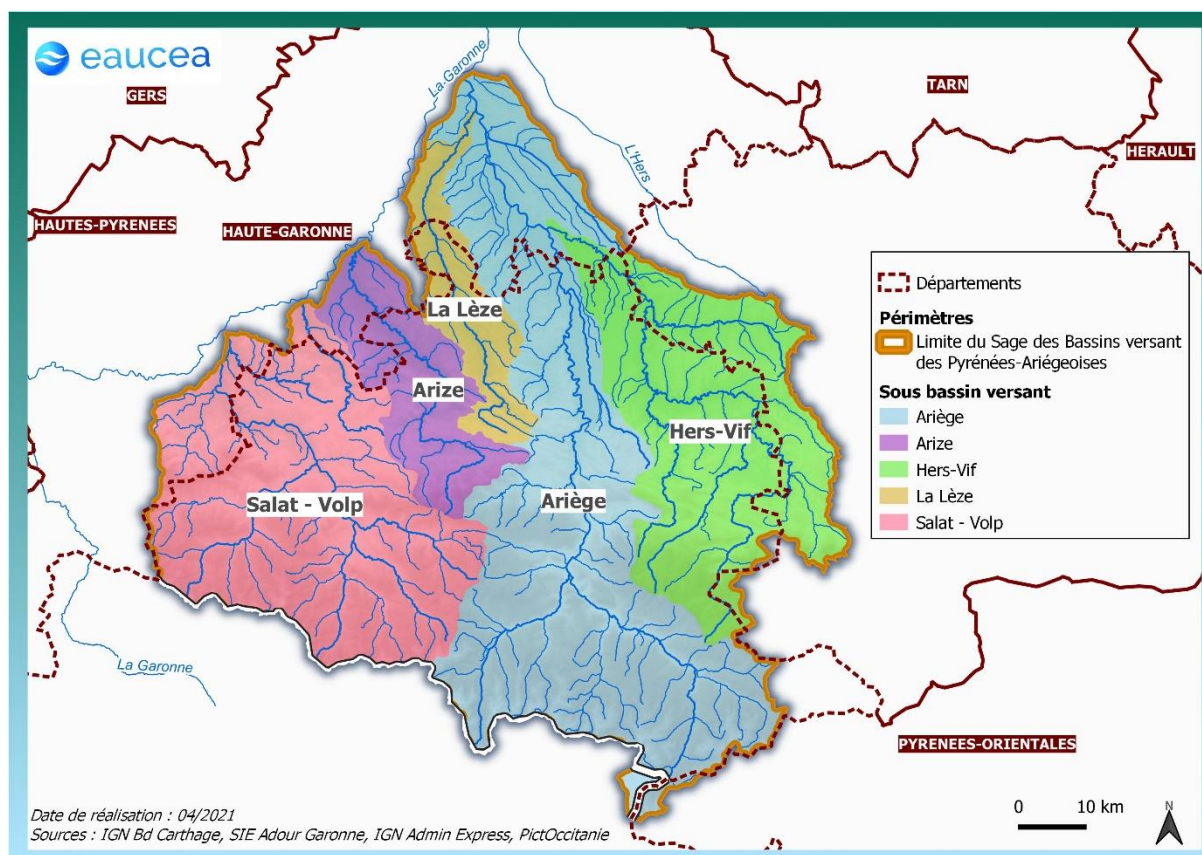
1.1 Présentation

Le périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA) couvre 5 bassins versants pyrénéens à l'interface entre Atlantique et Méditerranée. Il s'étend des sommets pyrénéens, touchant les frontières espagnoles et andorranes, jusqu'aux collines vallonnées du piémont et de la vallée de la Garonne.

Il recouvre une grande partie du département de l'Ariège (hormis le Quérigut), une partie de la Haute-Garonne parallèlement à la vallée de la Garonne, les départements de l'Aude à l'est et marginalement des Pyrénées Orientales au sud de ce périmètre.

Le SAGE BVPA représente ainsi 6 345 km² sur 4 départements, 22 EPCI et 495 communes. Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale avec 318 000 habitants soit en moyenne 50 habitants /km² (106 en France).

Les cours d'eau, situés en rive droite de la Garonne, forment plusieurs bassins versants. Les bassins de l'Ariège, de la Lèze et de l'Hers vif sont découpés 6 en bassins versant de gestion (Unités de gestion) : Ariège amont, Ariège Aval, Hers, Salat-Volp, Arize et Lèze.



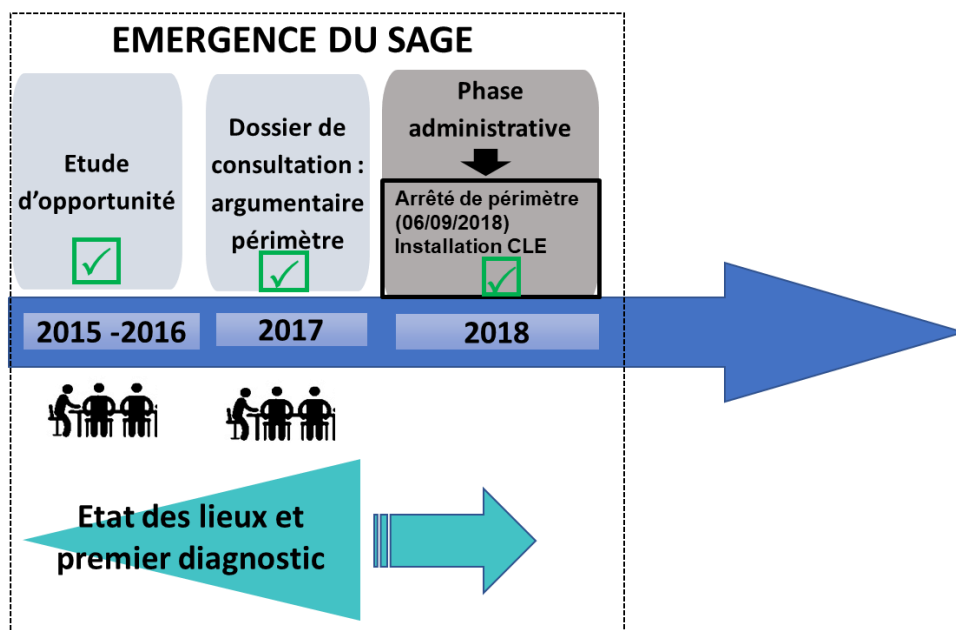
Carte du périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

Les enjeux définis dans le SAGE BVPA résultent de la déclinaison de cinq thématiques majeures issues de l'état des lieux et du diagnostic :

- **Le partage de l'eau**, est une thématique récurrente car le SAGE est d'abord un territoire confronté à des décisions sur la valorisation locale de ces ressources entre respect des milieux naturels et développement d'activités économiques. Il est aussi pourvoyeur de ressources d'intérêt régional (Occitanie) voire interrégional (Nouvelle Aquitaine) ;
- **L'espace alluvial**, car c'est dans les vallées, que se concentrent les populations et une grande part de l'activité. C'est là que les pressions sur le milieu naturel sont les plus fortes et c'est aussi un espace où il faut vivre avec les risques d'inondations et la dynamique des grandes rivières ;
- **La biodiversité**, préoccupation croissante dans la population et une des cibles stratégiques du SAGE. La protection et la réhabilitation des milieux aquatiques sont la principale clé pour agir ;
- **La satisfaction des besoins humains fondamentaux et des enjeux sanitaires**, nécessite de poser un regard systématique sur les questions de l'eau potable et de l'assainissement ;
- **L'activité économique** qui est l'un des piliers de la gestion équilibrée doit trouver les conditions de son développement en respectant les enjeux précédents, conditions de la pérennité du modèle.

1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après 4 années de phase d'émergence du SAGE BVPA, le périmètre a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 6 septembre 2018.



Le 11 décembre 2019, Madame la Préfète de l'Ariège a installé la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, qui comprend 73 membres.

A l'issue de la phase d'émergence et depuis la phase d'élaboration du SAGE, le Conseil Départemental de l'Ariège a été désigné structure porteuse du SAGE BVPA le 6 février 2020. Le SAGE BVPA est actuellement en phase d'élaboration.

1.3 La cellule animation du SAGE

En 2022, l'animation du SAGE a été assurée par le Service Agriculture Eau et Environnement (SAEE) au sein de la Direction de l'Aménagement et de l'Environnement (DAME) avec le recrutement d'une animatrice en novembre 2021. L'animatrice du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises a pour principales missions l'animation de la Commission Locale de l'Eau et du Bureau, l'animation des commissions géographiques ou thématiques, la préparation et le pilotage des études d'élaboration du SAGE ainsi que le développement d'outils de communication.

2 L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE

2.1 La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises est composée de 73 membres :

- 40 membres pour le collège des élus,
- 21 membres pour le collège des usagers,
- 12 membres pour le collège de l'État.

Suite aux élections départementales et régionales de 2021 et publication le 24 janvier 2022 d'un Arrêté Préfectoral de nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), la CLE du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, a été réinstallée lors de la séance plénière du 22 mars 2022.

En 2022, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie deux fois :

- **Commission du 22 mars 2022 :**

Membres de la CLE lors de la séance du 22 mars 2022		
en exercice	présents	votants
73	50	62

L'ordre du jour portait sur :

- L'élection du Président,
- L'élection de deux Vice-Présidents,
- La désignation du 1^{er} et 2^d Vice-Président,

Ainsi que la modification des règles de fonctionnement de la CLE :

- Modification de la composition du bureau avec ajout d'un nouveau membre,
- Actualisation des membres du Bureau

Lors de cette séance, Monsieur Jean-Paul FERRE, représentant le Conseil Départemental de l'Ariège, a été élu Président de la C.L.E.

Monsieur Xavier CAUX, représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Hers et Monsieur Alain METGE, représentant du Syndicat de gestion du bassin versant de l'Arize ont été élus Vice-Présidents.

Monsieur Daniel BESNARD, représentant le SYMAR Val d'Ariège (Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières) a été désigné 1^{er} Vice-Président et Monsieur Xavier CAUX, représentant le SBGH (Syndicat du Bassin du Grand Hers) a été désigné 2^d Vice-Président.

Les règles de fonctionnement de la CLE ont été modifiées avec l'ajout d'un membre au 2^{ème} collège du bureau de la CLE : Le représentant de la Fédération de pêche et du Milieux Aquatique de l'Ariège.

Suite à l'ajout de ce membre au bureau de la CLE, au renouvellement des membres du 1^{er} collège suite aux élections départementales et régionales de 2021 et la publication de l'Arrêté Préfectoral en date du 24 janvier 2022, le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises a été actualisé avec 23 membres : 13 membres du 1^{er} collège, 7 membres du 2^d collège et 3 membres du 3^{ème} collège.

Un Arrêté Préfectoral modifiant la composition des membres de la CLE a été publié le 30 novembre 2022 suite à des nouvelles nominations des membres du 1^{er} collège.

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie ensuite en séance plénière le 2 décembre 2022.

- **Commission du 2 décembre 2022 :**

Membres de la CLE lors de la séance du 2 décembre 20202		
en exercice	présents	votants
73	43	45

L'ordre du jour portait sur :

- L'état d'avancement de l'élaboration du SAGE,
- La validation du projet de communication et de concertation du public avec la proposition de demande de nomination d'un garant du débat public et la validation du projet de CCTP pour l'animation de la communication et de la concertation.

Un point d'information a aussi été réalisé avec la présentation de la feuille de route du Comité de Bassin Adour Garonne par le représentant de l'association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - Rivières de Gascogne et estuaire.

2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE est composé de 23 membres :

- 13 membres pour le collège des élus,
- 7 membres pour le collège des usagers,
- 3 membres pour le collège de l'État.

Le Bureau de la CLE s'est réuni deux fois en 2022 :

- **Bureau de la CLE du 15 juin 2022 :**

Un Bureau de la CLE a été organisé le 15 juin 2022.

L'ordre du jour portait sur :

- La Validation du diagnostic final,
- La Validation du projet de CCTP : Tendances, scénarii, stratégie,

- **Bureau de la CLE du 19 octobre 2022 :**

Un Bureau de la CLE a été organisé le 19 octobre 2022.

L'ordre du jour portait sur :

- L'état d'avancement de la phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie,
- La validation du projet de CCTP concernant l'évaluation environnementale,
- La présentation du projet de stratégie de communication et de concertation du public.

2.3 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau.

À ce titre, elle a procédé en 2022 à :

- La préparation technique et logistique du renouvellement de la CLE,
- La préparation des documents des séances plénières de la CLE : Les délibérations et la modification des règles de fonctionnement,
- La préparation des documents de réunions, l'organisation et l'animation des deux réunions du Bureau,
- La rédaction et la préparation des 3 cahiers des charges et des pièces relatives aux marchés pour la poursuite de l'élaboration du SAGE,

- L'achèvement de l'étude « état des lieux et diagnostic final » réalisée par le Bureau d'Etudes EAUCEA et la présentation à la CLE du diagnostic final du territoire du SAGE BVPA, arrêté ensuite en bureau.
- L'engagement des études d'élaboration du SAGE avec :
 - Le lancement d'une consultation auprès de prestataires pour retenir un bureau d'études spécialisés dans ce domaine pour réaliser la phase 2,
 - Le lancement d'une consultation auprès de prestataires pour la réalisation de l'Evaluation Environnementale du SAGE,
 - La préparation du cahier des charges et des pièces du marché pour une mission de communication et de concertation.
- L'organisation de 2 journées d'information/Sensibilisations sur les Zones Humides à destination des membres de la CLE et des partenaires,
- Assurer le secrétariat de la CLE : Enregistrement/rédaction de courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions,
- Assurer le suivi administratif et financier de la procédure,
- Réaliser le bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. L'animateur et/ou le Président et les Vice-Présidents ont aussi participé aux réunions organisées par les instances partenaires :

- Les Comités de Bassin (3) et les Commissions Territoriales Garonne (2) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Les réunions organisées par les Syndicats gestionnaires de bassin versant,
- Les réunions organisées par le SMEAG,
- Les réunions inter-SAGE et du SAGE Garonne (GSE, CLE, Cotechs...),
- Les réunions du PT Garon'Amont,
- La réunion du Comité inter District,
- Les réunions de l'Association Garonne, Neste, Rivières de Gascogne et estuaire,
- Les réunions avec le PNRPA,
- Les réunions avec le SMDEA,
- Les réunions avec l'ANA-CEN,
- Le suivi du Projet Pygar « eau » et des projets régionaux liés à l'eau.

Le Président de la CLE du SAGE, Monsieur Jean-Paul FERRE a souhaité rencontré durant l'automne 2022 tous les Présidents des 5 Syndicats de Bassins Versant en charge de la compétence GEMAPI et Présidents des 5 Commissions Géographiques du SAGE afin d'appréhender les actions et problématiques propres à chaque bassin versant.

Le Président FERRE a aussi rencontré le gestionnaire EDF Hydro pour une présentation du fonctionnement des systèmes hydroélectriques de la vallée du Vicdessos et du soutien d'étiage des Barrages (IGLS)

- Lancement d'une consultation auprès de prestataires pour réaliser la phase 2 des études d'élaboration :

Cette consultation a été lancée le 14 septembre 2022 avec une remise des offres au 18 novembre. Un seul groupement de bureau d'études a répondu. Le marché a été déclaré infructueux et une seconde consultation sera lancée en début d'année 2023.

- Lancement d'une consultation auprès de prestataires pour la réalisation de l'Evaluation Environnementale du SAGE :

Cette consultation a été lancée le 3 novembre 2022 avec une remise des offres au 9 décembre. Un bureau d'études a répondu. Après analyse de l'offre, le marché a été attribué au Cabinet ECTARE (31 130 Balma). La prestation commencera en début d'année 2023.

Pour l'année 2022, le tableau détaillant la répartition des missions a été le suivant :

Missions	Nombre de jours prévus
Installation de la nouvelle CLE	10 jours + 5 j secrétariat
Rédaction des documents de la CLE	10 j + 3 j secrétariat
Secrétariat de la CLE	15 j + 7 j secrétariat
Réunions de la CLE (2 plénières) et du bureau de la CLE (2 réunions).	20 j + 5 j secrétariat
Finalisation du diagnostic final réalisé par le Bureau d'Etudes et présentation en CLE et en bureau.	10 j + 2 j secrétariat
Consultations des partenaires, formation des membres de la CLE Réunions avec les différents acteurs du territoire (Syndicats Rivières, EDF Hydro, SMDEA, PNRPA, fédération de pêche 09, ANA-CEN), etc..	20 j + 5 j secrétariat
Etudes de définition des tendances et scénarios - Consultation auprès des prestataires Rédaction et validation des documents du marché, analyse des offres, choix du candidat. Relance du marché suite à son infructuosité.	25 j + 2 j secrétariat
Etude Evaluation Environnementale - Consultation auprès des prestataires Rédaction et validation des documents du marché, analyse des offres, choix du candidat.	20 j + 2 j secrétariat
Etude Mission d'animation de la communication et de la concertation. Rédaction et validation des documents du marché. Lancement de la procédure.	25 j + 2 j secrétariat
Participation aux réunions des instances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, inter-SAGE et GSE SAGE Garonne, du PTGA, du Comité inter District, de l'Association Garonne.	25 j + 2 j secrétariat
Total	180 j + 35 j secrétariat

3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

3.1 Site Internet du SAGE

Le site internet relatif au SAGE est hébergé sur le site du Conseil Départemental de l'Ariège avec une page « dédiée ». Il a été administré et alimenté tout au long de l'année 2022 avec la mise à jour régulière d'une rubrique « Actualités », la mise en ligne en téléchargement de tous les documents relatifs à la CLE et ses instances (délibérations, Arrêtés préfectoraux, comptes rendus, présentations en séances).

3.2 Le film sur le SAGE

Dans le cadre de la phase d'élaboration de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, un film avait été réalisé et diffusé à l'ensemble des membres de la CLE et des partenaires financiers et institutionnels.

Suite à l'élection du nouveau Président de la CLE, un nouveau film a été réalisé et mis en ligne sur la page dédiée au SAGE BVPA sur le site internet du Conseil Départemental de l'Ariège.

3.3 Actions de formations/Informations

En partenariat avec l'ANA-CEN, la cellule d'animation du SAGE BVPA a organisée deux sessions de formation et d'information sur les zones humides intitulées : « Les zones humides : la clé pour gérer l'eau face au changement climatique ».

Les zones humides ont un rôle fondamental dans la régulation des phénomènes hydrologiques et pour notre gestion de l'eau.

Elles le sont encore davantage dans le contexte de réchauffement du climat que nous connaissons. Comprendre, prendre en compte et préserver les zones humides ainsi que les eaux souterraines est aujourd'hui indispensable pour notre adaptation face au changement climatique.

Lors de ces deux séances, du 30 novembre et du 6 décembre, ont été abordés la fonctionnalité de ces milieux liée à nos besoins en eau et des exemples de solutions fondées sur la nature (SFN) à mettre en œuvre ont été présentées.

Ces séances ont été animées par Julien Vergne, médiateur scientifique de l'ANA-CEN Ariège, à travers divers outils (diaporamas, maquettes, jeux...) de façon dynamique et interactive.

La première session du mercredi 30 novembre portait sur les eaux de surface et les zones humides : fonctionnalité des eaux courantes stagnantes et zones humides ; interactions entre ces différents milieux et avec les zones aménagées par l'humain ; conséquences du réchauffement climatique).

La seconde session du mardi 6 décembre portait sur les eaux souterraines (fonctionnalité ; lien avec les eaux de surface et le réchauffement climatique ; importance de leur prise en compte dans la gestion globale de l'eau).

4 BILAN FINANCIER

Le bilan financier pour l'année 2022 se décline comme suit :

Charges de personnel et frais indirects	Montants TTC
Animateur SAGE (180 j – 0,9 ETP)	56 239.88 €
Secrétariat (35 j - 0,18 ETP)	6 953.40 €
Frais indirects (matériel informatique, bâtiment, téléphone,.....)	12 638.66 €
Total	75 831.94 €

En 2022 les recettes ont été assurées par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie.

	Animation
Agence de l'eau Adour Garonne	49 438 €
Région Occitanie	6 318 €
CD09	12 638.94 €
Total	75 831.94 €

5 BILAN ET PERSPECTIVES 2023

En 2023, la Commission Locale de l'Eau commencera, au sein des 5 Commissions Géographiques, à travailler sur la phase 2 de l'élaboration du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises avec la définition des tendances, scénarios et stratégie.

L'année 2023 verra aussi le lancement de l'étude de l'évaluation environnementale du SAGE.

Par ailleurs, la consultation concernant la mission d'animation de la concertation et de la communication sera lancée en début d'année 2023, afin d'assurer tout au long des phases 2 et 3 de l'élaboration du SAGE, un accompagnement des membres de la CLE et la prise en compte des avis du public et des différents collèges, pour la définition de la stratégie et la rédaction finale du PAGD et du règlement.

Les prochaines étapes seront les suivantes :

